

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La critique est aisée !... Mais personne ne propose de remèdes sérieux aux maux que tous dénoncent ! — Une confirmation autorisée. — La générosité de M. Léon Blum.

Notons un phénomène rare et significatif : l'absence presque complète de guérisseurs sociaux, alors qu'il y aurait tant de maux à guérir. D'habitude, pourtant, ils ne manquent pas les réformateurs ; ils pullulent. Pour un abus signalé, mille personnes se présentent dont chacune possède le seul, l'unique moyen de le supprimer. Pendant la guerre, il ne se passait pas de jour sans qu'un bon citoyen allât offrir au ministère le secret d'une victoire immédiate et foudroyante. Durant la crise financière de 1926, les journaux étaient assaillis par des gens porteurs de plans mirifiques et sauveurs. En tous temps, sur les boulevards, vous rencontrez de ces excellents types tout disposés à vous abreuver de bocks pourvu que vous les écoutiez exposer ce que le gouvernement devrait faire dans l'intérêt de la France et de l'humanité...

Cette fois, il y a bien M. Léon Blum qui nous garantit la guérison par le régime collectiviste mais il sait que personne n'en voudra et il est résolu d'ailleurs, si on lui faisait la sale blague de le prendre au mot, à refuser le pouvoir pour n'avoir pas à faire ce qu'il dit. En dehors de lui, vous ne voyez personne qui prétende connaître le moyen approprié, le plan arrêté, la méthode infallible pour substituer à la crise dont souffre le monde une période bénie de prospérité et de bonheur.

Certes, on entend beaucoup d'attaques contre le gouvernement. On critique ce qu'il fait. Mais personne n'a formulé de propositions précises et claires sur ce qu'il ferait s'il était à sa place !... Négative si l'on veut, il y a là tout de même la preuve que ça n'est peut-être pas si facile que ça !...

Pour réduire le chômage, je n'ai lu dans les articles les plus sérieux que des formules vagues dont les moins qu'on puisse dire est qu'elles ne compromettent aucunement leurs auteurs. Dans ce genre, je vous signale le passage suivant emprunté à un excellent et même éminent confrère, généralement soucieux de parler pour dire quelque chose. Voici comment il explique — si j'ose m'exprimer ainsi — ce qu'il faudrait faire :

« Employer à de grands travaux d'intérêt collectif le plus grand nombre possible de chômeurs ; envisager, pour les autres, par une sorte de péréquation sous le signe de la solidarité ouvrière, la répartition équitable du travail ; organiser sous un contrôle énergique la distribution de la main-d'œuvre étrangère qui, sans porter atteinte aux nécessités de l'industrie, sans violer la charte des contrats, sans trapper d'une proscription injuste des hommes qui ont été de laborieux collaborateurs de l'économie française, garantisse quand même à nos compatriotes une sorte de priorité dans la protection publique ; voilà pour nous l'urgent et l'essentiel. »

Vous pouvez reprendre d'un bout à l'autre cette période harmonieuse et chantante, élocutive et sonore, si vous êtes capable d'en tirer l'indication d'une idée pratique à réaliser, je veux bien que le diable m'enlève. Mis à part l'emploi du plus grand nombre possible d'ouvriers dans de grands travaux publics, il n'y a rien. Or, ce n'est pas un nouveauté puisque c'est tout justement à cette préoccupation que répond le projet d'outillage national déposé par le gouvernement.

— Que lisez-vous là, monseigneur ? demande Polonius au prince de Danemark.

— Des mots ! des mots ! des mots ! Or, dans le domaine de l'économie politique, moins encore que partout ailleurs, les grands mots ne sont pas de grands remèdes !

Notre ami, Paul Marchandau, député de la Marne et maire de Reims, recevait dimanche dans son Hôtel de Ville reconstruit des anciens combattants wurtembergeois auxquels on rendait la réception qu'ils avaient

faite l'an dernier à Stuttgart aux anciens combattants rémois.
Paul Marchandau, président cette manifestation pacifique et de rapprochement, n'a pas voulu paraître ignorer les difficultés de la tâche et feindre de croire que l'accord se fera à n'importe qu'elles conditions.

Au contraire. Parce qu'il désire, comme ses concitoyens, l'établissement d'une paix solide basée sur une entente franco-allemande, il a tenu à bien montrer les obstacles qui l'empêcheraient et à préciser les solutions que la France ne pourrait pas accepter. Après avoir rappelé les dévastations subies par la cité rémoise et les sacrifices imposés à la France pour sa reconstitution, il a ajouté : « Est-il possible aujourd'hui d'assimiler la dette qui n'a compensé que partiellement de pareils sacrifices avec le remboursement des prêts largement consentis à l'industrie allemande ? »

Non. Ça n'est pas possible. Et je suis heureux de trouver dans la bouche du maire de Reims la confirmation si nette et si ferme de la thèse que je m'efforçais d'exposer ici même dans notre dernier numéro. Un tel abandon de notre créance serait plus qu'un dommage matériel, il serait une violation de tout droit et une scandaleuse injustice.

Quand M. Léon Blum demande à la France d'y consentir, il oublie d'expliquer à ses lecteurs ceci : il ne s'agit pas de renoncer à une dépense à faire, mais de savoir qui doit payer une dépense faite.

M. Léon Blum trouve très bien que les Français payent à la place des Allemands les frais des dévastations que les Allemands ont commises chez les Français.

Cette politique se targue de sentiments généreux ! Belle générosité qui punit la victime pour épargner le coupable !...
Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Monsieur Prudhomme

Sacha Guitry tente, à la Madeleine, une réhabilitation d'Henri Monnier pour un simple farceur. On prend Monnier pour un simple farceur.

— Eh là ! nous dit Sacha Guitry, Bien mieux qu'un farceur. Un grand écrivain. Un admirable observateur.

Balzac déjà avait essayé de faire rendre justice à Henri Monnier. Le poignard dans sa Comédie Humaine, sous les traits de Bixiou, il écrivait :

« Voix mordante, regard étincelant, Bixiou était parfois profond, par éclairs. « Parfois profond » ! je crois s'échapper bien. Sacha Guitry a raison. Monsieur Prudhomme est mieux et porte plus loin qu'une quelconque plaisanterie. Les Scènes populaires qui voient naître ce bourgeois immortel, avec son petit ventre luis-philippin, et le toupil classique, et ses bonnes joues pendantes, sont de 1830 ; et par avance c'est toute la Monarchie de Juillet qu'incarnera le héros de Monnier.

Les mystifications de Monnier, ses rapinaades, sont oubliées. Les mots de Monsieur Prudhomme sont restés classiques.

« Ce sabre est le plus beau jouet de ma vie. Je m'en servais pour défendre nos institutions et au besoin pour les combattre... »

« Otez l'homme de la société, vous l'isolez... »

« Le char de l'Etat navigue sur un volcan... »

« Napoléon était un ambitieux. S'il était resté simple officier d'artillerie, il serait encore sur le trône... »

« Et cet admirable raccourci sur la Révolution :

« Ce qui jette un froid sur mes opinions monarchistes, c'est la coupable condescendance qu'a mise Louis XVI à monter sur l'échafaud révolutionnaire : en gravissant les degrés de la guillotine, il a pour ainsi dire légitimé par son exemple tous les excès de la Terreur. »

« On cette remarque dont riait si joyeusement Jean Bruhès, le regretté créateur de la Géographie humaine :

« C'est une observation bien digne d'attention que les grands fleuves passent généralement au pied des grandes villes... »

Ce qui prouve bien la valeur profonde de ces mots, c'est qu'on les retrouve, presque sans changement, dans les discours prononcés avant ou après Henri Monnier dans les diverses assemblées parlementaires. Entendez le vicomte de Lorgeuil s'indigner devant le groupe de la Doune de Carpeaux :

« C'est là l'odieux produit de la sculpture perfectionnée dans ses raffinements jusqu'à la pétrification de l'obscurité ! »

Monsieur Prudhomme qui bien regretter de n'avoir pas trouvé « la pétrification de l'obscurité ».

Informations

A la Chambre

Au scrutin de jeudi, sur le renvoi à la suite de la demande, d'interpellation de M. Daladier, au sujet de l'augmentation des tarifs de chemins de fer, M. Mistler, député de l'Aude, avait été porté comme s'étant abstenu, alors qu'il avait voté, comme tout le groupe radical socialiste, pour la discussion immédiate.

A l'ouverture de la séance de vendredi, M. Mistler a pris la parole pour rectifier son vote et cette rectification a été insérée au « Journal officiel ».

Mais il a profité de l'occasion pour regretter que, malgré un vote formel de la Chambre, on ait rejeté la mise en pratique du vote électrique.

M. Fernand Bouisson répondit ensuite à M. Mistler, que l'on avait dû, en effet, renoncer à l'essai qui avait été effectué, en raison des frais considérables qu'il fallait engager et qui atteindraient 1 million 800.000 fr., alors qu'on n'avait prévu qu'une dépense de 700.000 francs.

L'accord franco-espagnol

Des protestations contre le traité de commerce franco-espagnol s'élevèrent de divers côtés.

Le secrétaire du groupe vinicole de la Chambre a demandé à la presse de vouloir bien avertir le public que plusieurs députés interpellèrent le gouvernement à ce sujet.

Le groupe agraire protesta contre la réduction des droits sur l'importation du maïs en Espagne.

Le régime accordé à l'entrée des autos de marques françaises suscita lui aussi diverses critiques.

Le différend franco-mexicain

La sentence arbitrale du gouvernement italien relative au différend franco-mexicain concernant l'île Clipperton, situé dans le Pacifique, a été rendue publique. Cette décision donne définitivement satisfaction à la France.

Centre les bandits corses

La besogne d'épuration continue. Un inspecteur de la police mobile, accompagnant des gendarmes de la brigade de Vigo, a procédé à l'arrestation dans cette localité d'un nommé Joseph Carloti, qui, plusieurs fois, avait donné asile à l'assassin Caviglioli. Quelques autres comparses de moindre importance, qui témoignèrent une sympathie agissante au bandit, ont été également arrêtés, ce qui porte à la centaine à peu près le nombre des individus arrêtés depuis le début des opérations de police.

En Espagne

La police ayant été avisée que des armes seraient échangées dans une église de la ville, s'y rendit au cours de la nuit pour effectuer une perquisition. Un certain nombre d'individus y étaient réunis. Ils ont prétendu qu'ils gardaient l'église en prévision d'une attaque de la part de la foule. Tous les établissements religieux étant surveillés par la police, cette explication n'a pas été admise et les individus ont été arrêtés et la perquisition a commencé. Cette opération sera longue, car l'ordre a été donné de renvoyer l'église de fond en comble.

On a la certitude que de nouvelles arrestations vont avoir lieu à Madrid et en province. On serait sur le point d'arrêter à Saint-Sébastien des membres connus de l'aristocratie, et à Bilbao un chef jaimiste, un fabricant d'armes, un commandant et un commerçant.

En Allemagne

Le député Breitscheid, président du groupe parlementaire socialiste a prononcé un discours dans lequel il a déclaré : « Nous demandons au gouvernement d'Empire et aux gouvernements des Etats s'ils ont disposés à mettre fin à la terreur que le parti nationaliste-socialiste répand dans tout l'Allemagne. Si ce n'était pas le cas, la politique de tolérance du parti socialiste deviendrait impossible. Nous attendons du gouvernement une réponse prochaine. Nous voulons... »

« On un certain M. de Gauderie réclame une révision des statues de femmes romaines, à ces filles de marbre, nymphes républicaines puisqu'elles sont sans culottes ». On encore le magnifique Courbet-Poulard proclamer : « Il y a un sage milieu à suivre entre une acuité désordonnée et une paralysie absolue », et, dans un discours électoral, développer fougueusement :

« Deux fleaux dévastaient la France : la petite vérole et la démagogie. L'empereur Napoléon III a retrempe le France dans la vaccination du suffrage universel. La petite vérole a été terrassée par le vaccin de la vache. Honneur donc aux campagnes et vive l'empereur ! »

Non, non, Monsieur Prudhomme, non, non, Monsieur Prudhomme, Monsieur Prudhomme n'aurait pas trouvé ça !

comme on chante dans la Fille de la Mère Angot ! [De l'Ordre].

Léon TREICH.

lons savoir s'il est prêt à engager une lutte contre le fascisme ou à se soumettre aux nationalistes-socialistes. Dans ce dernier cas, le prolétariat allemand tout entier est prêt à engager avec tous les moyens la lutte qui lui est imposée.

A la Société des Nations

On a l'impression dans les milieux diplomatiques que le Conseil de la S. D. N. attendra son but qui est d'amener les gouvernements japonais et chinois à enfanter des négociations sans conditions. En ce qui concerne l'évacuation des territoires chinois occupés par les forces nipponnes, on espère qu'une « influence directe » amènera le Japon à abandonner l'attitude qu'il a adoptée.

EN PEU DE MOTS...

— M. Anthelme Balmonet, qui inventa la bicyclette, est décédé à Ambrony (Rhône). Il était âgé de 68 ans.

— Sir Alfred Yarrow, le plus vieil armateur de Glasgow, a entrepris à 90 ans, un tour d'Europe, en avion.

— Le Congrès annuel des maires de France se tiendra à Paris les 16, 17 et 18 novembre.

— L'Exposition coloniale a fermé ses portes. Elle a reçu, en 6 mois, 35 millions de visiteurs.

— Robert Boutrou, 18 ans, cultivateur, près de Bordeaux, avait confectionné un fusil avec une pompe de bicyclette. Lors d'un expérimenta son invention avec de la poudre le tube éclata, le blessant grièvement.

— Un bloc énorme de terre et pierres, d'environ 200 mètres cubes s'est détaché de la montagne St-Sauveur, qui surplombe la route de Foix à Vernunoul. Deux femmes ont été écrasées par la chute des rochers.

— M. Bescheff, demeurant à Villeurbanne (Rhône) chassait avec des amis, lorsqu'il reçut un coup de fusil destiné à une bécasse. Son épat est très grave.

NOS ÉCHOS

Irrésistible argument.

« Dans la Koenigsbrücker Strasse, à Dresde, une dame se promène, tenant son chien en laisse et le tirant après elle. Le chien, manifestement, est travaillé par une légère envie, mais, malgré les secousses qu'il imprime à la laisse, la dame ne veut pas s'arrêter. Alors, le chien laisse derrière lui une ligne mouillée, qui n'est pas sans analogie avec un graphique de crise économique... »

Mais une voiture de livraison vient à passer. Et, du haut du siège, le cocher en tablier bleu interpelle la dame :

« Dites donc, la petite mère, vous n'avez pas fini de contrarier la nature ? Un chien est un être vivant, après tout ! Indignation de la dame :

« Mon chien est à moi ! Je fais ce que je veux ! Je vous prie de me laisser tranquille. »

Alors l'autre, mettant ses poings sur ses hanches :

« Non, mais alors ! Qu'est-ce que vous diriez, quand vous êtes sur le trône, si je vous passais une corde autour du cou et si je vous tirais derrière moi dans la rue ?... »

Su : quoi la dame s'arrête — de saisissement ou parce que la lumière s'était faite en elle. — Et le chien put satisfaire tranquillement son petit besoin. — (« Ulk ») »

Rêve réalisé.

Samedi 7 novembre, 14^e anniversaire du coup d'Etat du « Tsar Lénine », comme dit François Porché, On ne vit jamais à Moscou revue plus brillante. Nos pauvres 14 juillet sont lamentables si on les compare à cette parade militaire communiste. Songez donc : le défilé sur la Place Rouge, devant Staline, Vorochilav, commissaire de la Guerre, et tout le Conseil des Commissaires du peuple, dura deux heures et demie, et la mausolée de Lénine fut ébranlé par le fracas des canons, des tanks et des autos blindées... »

Après la revue de la garnison de Moscou, ce fut l'immense cortège des ouvriers portant des bannières rouges et marchant au pas cadencé. Car en U.R.S.S. on a ajouté à la parade militaire, la parade des civils eux aussi mobilisés. Rendons justice à Staline. Son rêve est ici pleinement réalisé : il a « dépassé les pays capitalistes ! »

Au goût du jour.

Depuis le 10 novembre, l'Amérique a une nouvelle Bible dont le texte a été révisé par deux professeurs de l'Université de Chicago. D'après le « Sunday Times », cette Bible contient une version nouvelle du « Notre-Père ». Après « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien », les Américains doivent s'écrier désormais non pas « pardonnez-nous nos offenses, etc », mais ceci : « Forgive us our debts as we have for-

L'ACTUALITÉ CHANGEANTE

La Vertu et ses Prix

« Il y a un jour dans l'année où la vertu est récompensée ! » disait Renan, le 4 août 1881 à la séance annuelle de l'Académie française. Elle l'est un peu plus souvent, aujourd'hui, où les fondations Carnegie et Cognac se sont ajoutées à celles de M. de Montyon et où la succession Darracq vient de destiner un certain nombre de millions à reconnaître le dévouement, la bonté et l'esprit de sacrifice. Il n'en est pas moins certain que l'encouragement au bien possède des moyens très réduits, à une époque où l'encouragement au mal dispose de séductions si nombreuses.

Sans doute, on a institué depuis quelques années la « Semaine de la bonté », mais ce n'est pas cette manifestation de naïve hypocrisie qui comblera les lacunes de la reconnaissance sociale. Etre bon ou faire semblant de l'être pendant sept jours, avec ostentation et publicité tapageuse pousser la pleurnicherie sentimentale jusqu'à tendre une main bienfaisante à la canaille des prisons et se croire ensuite libéré durant cinquante-et-une semaines de toute obligation, même morale, à l'égard de la misère, ce n'est pas de la générosité, c'est sa caricature.

Donc, la vertu n'est pas précisément gâtée à notre époque ; heureusement qu'elle ne recherche point de récompense. C'est, je crois, dans l'Evangile, qu'il est recommandé de faire le bien sans espérance ; il est encore, même dans les temps singuliers où nous vivons, beaucoup de gens qui n'espèrent pas le prix Montyon ni d'autres prix pour accomplir des actes admirables.

Il faut lire les palmarès des fondations destinées à célébrer le dévouement, le courage, les qualités de l'âme pour se réconcilier avec l'humanité que les chroniques de la vie quotidienne nous montrent sous un si laid aspect. Je ne manque jamais de le faire, qu'il s'agisse de récompenses académiques ou de celles décernées par des œuvres privées telles que cette admirable Société centrale de sauvetage des Naufragés qui, depuis soixante ans, glorifie le courage et l'abnégation des gens de mer ou la « Caisse des Victimes du Devoir » qui s'efforce de découvrir et de célébrer les actes d'héroïsme. Rien n'est édifiant comme ces annales du bien. On y voit, dans sa beauté toute simple, l'image d'un peu du cabotage puériel qui est, aujourd'hui, la règle de la vie de tant de gens.

Je me souviens d'avoir, certain jour, interrogé un marin sur les innombrables sauvetages qu'il avait à son actif. C'est à peine s'il paraissait s'en souvenir.

« Nous sauvons du monde quand ça se trouve, disait-il, parce que ça s'est toujours fait ainsi. Nos ancêtres agissaient de même et il n'y a pas de raison de ne pas faire comme eux. »

Et ajouta je vantaï son courage, il eut le plaisir de :

« Oh ! vous savez, le courage, c'est une affaire d'habitude. Il y a autant de courages que de métiers. Moi, marin, je ne suis courageux que sur mer. »

Il n'est pas douteux que la vertu est un miracle éternel de la bonté, du sacrifice, du dévouement, un de ceux qui aident les vieilles sociétés à vivre et qui peut-être, comme l'espèrent

given ours debtors ». Ce qui, en bon français, veut dire : « Pardonnez-nous nos dettes comme nous avons pardonné à nos débiteurs... »

Ces professeurs de Chicago seraient-ils des pince-sans-rire ? Ou la dite prière est-elle une simple anticipation ? Acceptons-en l'augure !

Quel bandit !

« Comment, dit Mac à Mic, tu donnes ta fille à cet individu ? Mais tu ne sais donc pas qu'il a fait cinq ans de prison ? »

« Ah ! le bandit ! Tu es de mon avis, maintenant ? — Je te crois, fait Mic, il m'avait dit qu'il n'avait fait que trois ans de prison... »

les croyants, les sauvent et les rachètent devant Dieu. — c'est une fleur d'idéal, un lys très pur qui pousse sur le fumier du monde. Elle est encore autre chose : elle est un concours social que des créatures d'élection de la misère en plus rares apportent à la source vicieuse, pour atténuer les sourdes rancunes des misérables ou l'éclat violent de leur colère. Quand il créa ses prix en 1787, M. de Montyon voulut-il ainsi se faire pardonner certaines laideurs de sa vie ; voulut-il faire oublier qu'il avait été dur aux humbles ? On serait tenté de le croire si l'on ne savait qu'il se déroba longtemps à la notoriété sous le voile de l'anonymat. « C'est un citoyen qui ne veut pas être connu » écrivait d'Allembert au roi pour l'informer de ses largesses. Faut-il penser, dès lors, que le remords avait touché son âme où que le charme des beautés morales l'avait tardivement séduit ?

Quoi qu'il en soit, c'est aux mérites obscurs qu'il s'adressa seulement. « On a réservé jusqu'ici les louanges aux grands personnages, écrivait-il, il faut que les qualités du peuple ne soient plus ignorées. Les tirer de l'obscurité c'est les récompenser. » Mais la difficulté, c'était, et c'est encore de le bien connaître. La première bénéficiaire du prix fut une dame Lespallier, femme de ménage, qui avait, d'après l'Académie d'alors, fait l'action la plus vertueuse en rendant à une femme de condition, pauvre et alitée, des services aussi tendres qu'assidus et en se portant même à des sacrifices d'une générosité rare. »

Hélas ! on apprit plus tard que la bénéficiaire des secours de la bonne femme n'était autre que Mme de Rivarol, la femme du peu intéressant journaliste dont la chronique de l'époque a trop souvent parlé. La vertu avait été dupée. Les choix académiques sont aujourd'hui plus sévères, mais ils sont toujours incomplets. Le réel dévouement est modeste, la véritable misère est honteuse. Celui qui proclame une belle action ne l'a pas toujours accomplie et s'il peut vraiment se l'attribuer, l'encens ou la prime que sa vanité ou sa cupidité recherche enlève une large part au mérite et diminue le bien-fondé d'une récompense. Quant à celui qui tend la main, il autorise trop souvent à penser qu'il songe à exploiter la pitié et la charité des autres. Les véritables héros sont dans le genre de mon marin ; le réel mérite comme le réel dévouement sont timides et se dissimulent.

« Quand j'ai voulu donner une poignée de main à la vertu, disait Balzac, je l'ai trouvée grelottant dans un grenier, poursuivie de calomnies, vivant avec quinze cents francs de rente ou d'appointments et passant pour une folle, pour une originale ou pour une bête. »

Les choses ont empiré encore depuis le temps. La génération actuelle ne prise plus guère les gens vertueux et l'on pourrait penser que c'est pour cela que les belles âmes se cachent, si l'on ne connaissait leur naturelle modestie. Et cette discrétion est bien regrettable, car ce serait peut-être pour les égoïstes une utile leçon que de connaître et d'étaler toutes les belles actions comme toutes les misères. L'Académie n'en connaît, malheureusement, que de rares exemples et ce ne sont pas toujours les plus impressionnants.

Georges ROCHER.

L'humour britannique.

« Je n'ai jamais eu confiance en ton ami, dit Madame X., à son mari. Et tu vois combien j'avais raison : il est parti et il me manque des serviettes. »

« Des neveux ? demande l'époux. — Oh ! nos meilleures ! Celles du Palace-Hôtel de Brighton. — (Tit-Bits). »

Dialogue.

Deux gamins se disputent dans la rue. — Je vais te flanquer une tournée ! menace l'un.

Alors l'autre dédaigneux : — attends d'être marié : ta veuve touchera une pension... »

LE LISIUS.

Chronique du Lot

Les Cadets du Quercy

Matinée du 1^{er} novembre. — Après un espace de 5 mois, depuis notre dernière matinée et après les vacances passées dans notre joli Quercy, les Cadettes et les Cadets ont vu venir avec grande joie, l'époque de la reprise de nos réunions mensuelles, si amicales et si joyeuses.

Dimanche donc, 1^{er} novembre, malgré un temps particulièrement beau le 8 de la rue Danton vit défiler cette foule de Lotois heureuse de se retrouver dans ce cadre à la fois sympathique et si familial, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs qu'aux Cadets.

Déjà vers deux heures moins le quart, des groupes attendaient avec impatience l'ouverture des portes, qui se fit dès 14 heures, ainsi que nous l'avions annoncé. En quelques minutes l'envahissement de la salle fut tel que le contrôle et la caisse furent littéralement envahis par notre pétilante jeunesse qui avait hâte de se donner à son sport favori : la danse, et, à 14 h. 15, notre actif et dévoué chef d'orchestre, M. Lestut attaquait une valse des plus entraînantes. Notre nouveau et fameux accordéoniste M. Dulac, aidé de quatre de ses meilleurs élèves succédait au Jazz à la grande satisfaction des danseuses et danseurs, et en leur nom, j'adresse à MM. Lestut et Dulac nos sincères félicitations et nos remerciements.

A 15 h. 15, le bal fut interrompu par un très joli concert, lequel fut réuni à souhait. Nous eûmes le plaisir d'entendre et d'applaudir d'excellents artistes, qui comme d'habitude furent annoncés par le joyeux comique, René Cabrol.

Dans l'opérette en un acte « C'est le Remède » Mlle Jane Fayriel du Théâtre Mogador, se montra comme une artiste de haute classe, à la fois douce et tendre, fut très applaudie comme délicieuse chanteuse d'abord, et diseuse fine d'où se détachait un petit air d'espièglerie, tout à fait gentil et qui plût beaucoup. M. Paulo du Théâtre des Variétés fut tout à fait à la hauteur de son rôle, de cousin amoureux de la petite Anna ; voix exquise et flûte qui eut le don de plaire à tous ses auditeurs qui ne lui ménagèrent pas leurs applaudissements. Nous reverrons aux Cadets, ces deux bons artistes qui eurent le don d'acquiescer toutes les sympathies.

C'est devant le plus beau parterre fleuri par les belles toilettes, aussi nuancées, que de bon goût, de nos charmantes Cadettes, que se déroula notre première fête de la saison ce qui est de meilleure augure pour les futures à venir.

Aux places d'honneur avaient pris place : Mlle Fernande Cagnac, notre charmante petite reine et à ses côtés, Mlle Denise Soullignac sa première demoiselle d'honneur, et Mlle Besombes.

Remarqué au premier rang quelques personnalités de la colonie Lotoise à Paris :

M. Vialle, Président de la « Grappe du Quercy », accompagné d'une quantité de ses sociétaires qui suivent régulièrement nos matinées. M. Viallet père, ancien Président des « Cadets du Quercy », auteur de nombreuses poésies, en patois, dont l'une l'an dernier obtint tant de succès, intitulée « Lou Témoin testut », M. Ségalar, d. « Gorrit du Quercy », M. Moisset, Vice-Président des « Enfants de Capdenac » et notre ami M. Estival que nous avons le plaisir de voir à toutes nos matinées avec un groupe important de leurs sociétaires, M. Louis Amagat, le très sympathique Président des « Enfants de Figeac » qui encore cette année nous fera un grand banquet ; tous les Cadets connaissent M. Amagat et savent l'intérêt qu'il porte à notre amicale dont il est membre d'honneur.

S'étaient très aimablement excusés : MM. Loubet et Garrigou, Sénateurs, retenus à Cahors pour la session du conseil général du Lot dont ils font partie. M. René Besse, Officier de la Légion d'Honneur, avocat à la Cour d'Appel, membre actif des « Cadets du Quercy ». M. Jules Cabrol, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, l'un des fondateurs des « Cadets du Quercy ».

Assistât après le concert le bal repris dans les deux salles, avec le plus bel entrain jusqu'à 19 heures où à regret il fallut se séparer mais non sans se donner rendez-vous au dimanche 6 décembre 1931, toujours au même endroit, 8, rue Danton, où les portes pour vous seront grandes ouvertes à 14 heures, assurés d'avance du plus cordial accueil.

Antonin LABOUYÈRE,
Secrétaire général
des « Cadets du Quercy »
63, rue Monge, V.

Nota : 1^o La Grande fête de nuit des quatre Sociétés du Lot à Paris sera donnée dans les grands salons du Petit Journal rue Cadet le samedi 28 novembre ; Grand Concert suivi de bal de nuit.

2^o La prochaine matinée des « Cadets du Quercy » aura lieu le dimanche 6 décembre toujours aux Sociétés Savantes, 8, rue Danton, de 14 h. à 19 h.

Au cours de cette matinée il sera présenté des billets de tombola en faveur de la Musique de Cahors, « l'Avenir Cadurcien ».

Au Sénat

A la suite du tirage des bureaux du Sénat, le 12 novembre 1931, MM. Fontaine et Garrigou font partie du 8^e bureau et M. Loubet, du 9^e.

Votes de nos députés

Sur le renvoi, à la suite, de l'interpellation de M. Daladier sur les chemins de fer (le gouvernement qui demandait le renvoi avait posé la question de confiance), les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Delpont.
Contre : MM. Malvy et de Monzie.
La Chambre a voté le renvoi par 311 voix contre 272.

Enseignement primaire

Mlle Herbell est nommée institutrice intérimaire à l'école mixte de St-Bonnet (commune de Gignac).

PRIX DE LA VIANDE

M. Jean Pagès, conseiller d'arrondissement, nous demande la publication de la lettre suivante qu'il adresse à M. le Préfet du Lot :

« Monsieur le Préfet,
« J'ai l'honneur de solliciter votre intervention auprès des bouchers et charcutiers pour mettre en harmonie la vente au détail des moutons, veaux, bœufs et porcs avec les cours pratiqués aux foires.

« Il est inadmissible que notre département subisse le joug de cette catégorie de commerçants.

« Mes concitoyens et moi estimons que vous devez immédiatement mettre un terme à de tels procédés en taxant la viande de boucherie et de charcuterie, ainsi que cela s'est déjà fait dans d'autres départements voisins.

« Il est contraire aux lois de la République que des citoyens maintiennent des prix trop élevés au détriment de ceux qui travaillent et qui peinent.

« Comptant sur l'efficacité de votre intervention,

« Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes respectueuses salutations.

« Pagès Jean,
« Conseiller d'Arrondissement. »

Nous ne savons pas si la loi donne aux Préfets et aux Maires les pouvoirs pour taxer réglementairement la vente de la viande. Mais sur le fond de la question, il n'est pas douteux que M. Jean Pagès a raison.

La situation actuelle ne doit pas se prolonger. Entre les trois éléments en présence : producteurs, vendeurs et consommateurs, il est intolérable que les vendeurs soient seuls à profiter de la baisse — et comment !

Ah ! ils n'ont pas eu besoin, eux, d'une taxe réglementaire pour imposer aux malheureux cultivateurs rannonnés sans pitié une réduction presque ruinée ! Et ils trouvent très bien de pouvoir ainsi acheter très bas à leurs fournisseurs pourvu qu'ils continuent à vendre très haut à leurs clients.

Oui ! Nous savons ! On a récemment publié un tarif qui annonçait une baisse — bien insuffisante, certes, mais tout de même appréciable ! Seulement, ce tarif n'est qu'un chiffon de papier. Il est tourné de mille manières et, pour tout dire d'un mot, il est comme s'il n'était pas !

Et comme les détaillants sont syndiqués, la libre concurrence, qui était la seule garantie des consommateurs, ne joue pas.

A qui faudra-t-il donc que ceux-ci s'adressent pour être défendus, si les pouvoirs publics ne bougent pas, si les Chambres de Commerce, les Fédérations de Commerce — si promptes à se mobiliser et à alerter MM. les Parlementaires en d'autres circonstances — ne trouvent rien à dire ?

Nous lisons l'autre jour, dans l'Union Agricole la manchette suivante : « Faudra-t-il que les cultivateurs s'organisent eux-mêmes en coopératives de ventes pour faire baisser le prix de la viande ! »

Oui ! Faudra-t-il en venir à cette solution ?

Une grande Fête Lotoise à Paris

Les Sociétés du Lot réunies : « Enfants de Figeac », Cadets, « Grappe et Chêne du Quercy » organisent pour le samedi 28 novembre prochain, Salle des Fêtes du Petit Journal, 21, rue Cadet (Métro Cadet), un Gala Quercynois qui commencera à 20 h. 30 et comprendra :

A) Un grand concert avec le concours du Cercle Musical P.-O. Chœurs et Orchestre (200 exécutants), sous la Direction de Monsieur Selmer, de l'Opéra Comique.

B) Un grand bal de nuit avec « le Funny Jazz », Direction Reynaud et l'orchestre régional des accordéonistes Fontanel.

Ouverture des Portes, à 20 heures. Prix d'entrée : membres des Sociétés Lotoises 8 fr. sur présentation de leur carte. Non sociétaires... 10 fr.

Figeacais, Cadurcien, Gourdonnais, retez, d'ores et déjà la date du 28 novembre prochain. Nous publierons le programme détaillé du Concert.

Magistrature

Notre compatriote, M. Ausset Charles-Germain-Jean, secrétaire en chef de la première présidence de la Cour de Cassation, ancien secrétaire en chef du Parquet général de la dite cour, ancien avocat, est nommé juge au tribunal de première instance de la Seine. Nos félicitations à notre distingué compatriote.

Cour d'Assises du Lot

La session des assises du Lot, s'ouvrira, comme nous l'avons annoncé, le lundi 14 décembre.

Trois affaires seront appelées : 1^o Détournement de deniers publics et suppression de correspondance. L'inculpé est l'ancien facteur-receveur de St-Cyprien (Lot), révoqué, nommé Penchenat.

2^o Incendie volontaire commis par le nommé Lescure, propriétaire à Salles (commune de Rouffilhac).

3^o Incendie volontaire commis par le nommé Rodès, propriétaire à Saint-Cirq-Madelon.

CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

SOIRÉE RÉGIONALISTE

La 4^e réunion de la saison aura lieu le mardi 24 novembre, en soirée, au Théâtre Municipal.

Cette fois, c'est une soirée régionaliste que nous offre le Comité qui s'efforce de varier son programme sans cesser de le maintenir à la même hauteur.

M. Armand Praviel, l'écrivain régionaliste auquel ses œuvres ont assuré la grande renommée parlera sur le sujet suivant : « Le Gai Savoir et l'Amour ».

Sa conférence sera illustrée par les auditions de Madame Germaine Marsac, cantatrice ; Mademoiselle Juliette Dissel, lauréate du Conservatoire, mestrero d'obro du Félibrige et Madame Laurence d'Azouit, pianiste.

Ces trois charmantes artistes prêteront leur concours dans leurs si jolis et si pittoresques costumes locaux. Voici le programme détaillé des pièces qui seront dites et des morceaux qui seront chantés :

1. Lis Estello (Théodore Aubanel) Madame G. Marsac. — 2. Sonnet à Liris (Pierre Goudelin) et La Font d'Amor (Calelhon) Mademoiselle J. Dissel. — 3. Lo Conto Arnaut, vieille cantilène, Madame G. Marsac. — 4. Mirau, mirau, (Théodore Aubanel) et O santi Mario (Frédéric Mistral) Mademoiselle J. Dissel. — 5. Las ribradros de Mariann (vieille chanson) ; La pastora ruzada (pastorale XVIII^e siècle) et La Vieilha (chanson populaire), Madame G. Marsac. — 6. La Couqueto del Vilatge (Jean Castella) Mademoiselle J. Dissel. — 7. Magali (Frédéric Mistral) Madame G. Marsac.

La seule lecture d'un tel programme suffit à dire l'intérêt et l'éclat de cette soirée.

La location se fera comme d'usage chez la concierge du Théâtre. Les 17, 18, 19 et 20 elle sera exclusivement réservée aux sociétaires qui sont priés de se munir de leurs cartes. Elle sera ensuite ouverte au public.

Examen de notaire

La commission d'examen d'aptitude aux fonctions de notaire se réunira au Palais de Justice de Cahors dans la salle d'audience du Tribunal de Commerce le mercredi 18 novembre courant à quinze heures.

Elections consulaires de 1931

Conformément aux prescriptions de la loi du 8 Décembre 1883, la liste générale des électeurs du ressort du Tribunal de Commerce de Cahors est déposée au Greffe de ce Tribunal ainsi qu'au Greffe de chacune des justices de Paix des cantons de l'arrondissement de Cahors.

Les ayants droits visés dans l'article 1^{er} de la loi peuvent jusqu'au dimanche 29 Novembre inclus, exercer leurs réclamations soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment omis, soit qu'ils demandent la radiation d'un citoyen indûment inscrit.

Elections à la Chambre de Commerce de Cahors, en 1931

Conformément aux prescriptions de la loi du 49 Février 1908 la liste générale des électeurs appelés à élire les membres de la Chambre de Commerce de Cahors, est déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors, ainsi qu'au Greffe de chacune des justices de Paix des cantons du département.

Les ayants droits visés par l'article 2 de la loi peuvent jusqu'au dimanche 29 Novembre inclus, exercer leurs réclamations soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment omis, soit qu'ils demandent la radiation d'un citoyen indûment inscrit.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 13 novembre 1931. — Vagabonds. — Delbos, pour vagabondage, est condamné à 6 jours de prison. Pour le même délit, le nommé Broutin est condamné à 6 jours et Lemoine, à 2 jours avec sursis.

Escoquerie. — Lafaurie, électricien, arrêté à Loupiac, est condamné pour escroquerie à 1 mois de prison.

Vol. — G... David, mécanicien à Cahors, avait été condamné par défaut à 2 mois de prison. Il fait appel à ce jugement. Le tribunal le condamne à 1 mois de prison avec sursis.

Foire du 14 novembre 1931

La foire du 14 novembre a été peu importante. Les foirails, notamment le foirail aux bœufs, étaient à peu près vides. Aucun cours n'a été pratiqué : comprenant que le prix du bétail allait encore subir une nouvelle baisse, les propriétaires n'ont pas conduit leurs animaux à la foire.

Marché. — Poules, 5 fr. 50 à 6 fr. ; poulets, 6 à 6 fr. 50 ; canards, 5 fr. ; dindons, 5 fr. ; pintades, de 5 à 5 fr. 50 ; lapins, 3 fr., le tout le 1/2 kilo.

Pigeons, 9 à 10 fr. la paire. Œufs, 8,50 à 9 fr. la douzaine.
Halle. — Mais, 40 à 45 fr. les 80 litres, Noix, de 75 fr. à 100 fr l'hectolitre ; pommes de terre de 20 à 23 fr. les 50 kilos.

En s'amusant

Des enfants jouaient au lieu Péchaurie, près Gindou, lorsque l'un d'eux, le jeune Charles Lalande tomba sur le sol. Relevé aussitôt, on constata une fracture de l'avant-bras.

Lycée Clément-Marot

Je suis bourré de remords. Ces remords se manifestent par des visions de jeunes filles, me poursuivant de reproches sanglants.

« Eh quoi ! nous avez-vous oubliées, vous qui, durant plusieurs années, avez été notre maître ? Nous aussi, nous travaillons, nous passons nos examens avec succès et la Renommée aux cent langues, n'en est-elle qu'une, nous a passées sous silence. »

Non, Mesdemoiselles, et chères anciennes élèves, vous avez une place bien ancrée dans mon souvenir ! Vous devez remarquer le plaisir journalier que j'éprouve à vous saluer, à converser avec vous du passé, du présent et de l'avenir. J'aime à vous voir sortir du lycée, montrant par votre tenue, votre attitude, vos conversations discrètes et réservées l'éducation que vous recevez et de l'administration et de vos maîtres dont la distinction et la science sont dignes de tout éloge.

Et, lectrices et lectrices, je n'exagère pas ; la preuve en est tangible. Le recrutement est là et contre une statistique les arguments s'effondrent. Après une période de déséquilibre, la prospérité s'est de nouveau affirmée ; l'an dernier l'effectif s'élevait à 145 unités. Il est monté cette année à 192. Notez que le bond est prodigieux dans un pays où la natalité est faible et dans une ville comptant trois établissements d'enseignement secondaire pour jeunes filles.

Je répéterai donc ce que j'ai dit au sujet du Lycée Gambetta : cause de ce relèvement : discipline intérieure et travail se traduisant par le succès aux examens. — Prenons la philosophie : toutes les jeunes filles présentes ont été reçues. — Mais, me direz-vous, elles suivent le cours du professeur du lycée de garçons. C'est exact ! mais la physique, l'histoire naturelle, la chimie, les mathématiques, la géographie, l'histoire, et les langues vivantes, etc., qui les enseignent ? leurs maîtresses. Et ces nombreuses lauréates des différents baccalauréats 1^{er} partie et du diplôme à qui doivent-elles la victoire ? aux mêmes professeurs ? Et si à une gymnastique intellectuelle bien dirigée j'ajoute l'éducation physique donnée avec grâce et intelligence, on comprendra pourquoi, Mesdemoiselles et chères élèves et anciennes élèves, vous êtes la réalisation bien vivante du proverbe de circonstance aujourd'hui : « mens sana in corpore sano ».

J'ai fait mon mea culpa, bien sérieusement, car Marot était un farceur et loin de moi l'intention d'imiter de Marot l'élegant badinage.

Ant. CHÉRY.

P. O.

M. Chausse, chef de gare à Etréchy (Seine-et-Oise), est nommé chef de gare à Souillac, en remplacement de M. Labrousse, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

AVENIR CADURCIEN

Nous rappelons à la population cadurcienne que c'est ce soir qu'aura lieu au Palais des Fêtes la soirée dansante organisée par la société.

Tout est fin prêt. On dansera, on s'amusera.

Ouverture des portes à 20 h. 30 pour commencer à 21 h. 30.

L'Avenir cadurcien compte sur vous comme vous pouvez compter sur lui.

Camion contre camion

La voiture automobile de M. Noyer, entrepreneur de transports à Cahors, se rendait, samedi matin, vers 7 h. 1/2, à Toulouse, lorsqu'à l'embranchement de la route de Cieurac arriva un gros camion piloté par le chauffeur Pauden, des Etablissements Sarny, de Paris.

Le heurt fut violent et la voiture de M. Noyer fut très endommagée.

Auto contre autobus

Dimanche, vers minuit, l'autobus de Robinson arrivait en ville, ramenant des visiteurs, lorsqu'un tournant de la rue Fénelon, déboucha, brusquement, une auto. Il y eut collision. Mais personne ne fut blessé. Les dégâts sont purement matériels.

Pour retenir la vache

Jeudi soir, 12 novembre, en rentrant de la foire de Souceyrac, au lieu dit les Escolombes, près du bourg, Mme Brunies, de Fages, commune de Comiac, fut victime d'un accident qui entraîna la mort quelques heures après. Elle conduisait une vache que son mari venait d'acheter, quand soudain l'animal quitta la route et sauta dans le champ de M. Veméris.

Mme Brunies voulut ramener l'animal dans le droit chemin, mais elle fut houscoulée et tomba sur la tête si violemment qu'il y eut fracture du crâne. Le docteur Lasalle, appelé, ne put que constater la gravité de son état. La blessée, transportée chez sa fille, à Labarthe, y succomba dans la nuit.

Rixe

Deux ouvriers italiens qui travaillaient près de Souceyrac se sont pris de querelle et se sont battus. L'un d'eux a reçu des coups si violents qu'il tomba sur le sol. Il avait la figure en sang.

Plainte a été portée. Procès-verbal a été dressé.

POUR LES RIVERAINS

Le Conseil d'arrondissement de Cahors, dans sa dernière réunion a émis un vœu que tous les riverains du Lot ne manqueraient pas d'apprécier.

Le service de la navigation n'existe plus sur le Lot. Il a été supprimé depuis quelques années. Il n'était, pourtant pas, très onéreux. Il rendait beaucoup de services aux riverains. Dans tous les cas, chemins de halage, berges, écluses étaient proprement entretenus. Aujourd'hui, l'état de ces chemins, des berges, des écluses est lamentable. Ce n'est pas la première fois, depuis la suppression du service de la navigation que nous l'avons dit.

Le Conseil d'arrondissement vient à la rescousse ; le vœu qu'il a émis, lundi, est significatif. Il est ainsi conçu :

« Que l'écrêtement presque total des portes des écluses provoque dans certains biefs des crues subites de nature à causer de graves dégâts aux riverains et surtout aux passages d'eau dont les bacs sont par suite souvent hors de la portée du passeur ou à sec, émet le vœu que des barrages économiques en ciment arrêtaient les eaux « au même niveau qu'autrefois. »

Certes, il ne s'agit plus de reconstituer le service de la navigation, et celui de la batellerie comme jadis. Les marins du Lot sont à peu près tous disparus. On ne reverra plus les lourdes gabarres chargées de barriques, partir du port Bullier, de la calle de St-Georges, descendre sur Villeneuve et Bordeaux. « Les Pradinaires » ne s'entendront plus persifler, au passage des gabarres par les marins qui les appelaient : « montrez-moi des caps de moulins » et leur criaient d'aller ramasser « les feuilles des arbres dans le bois » avec « lo Saquo et lou poudet, hou, hou ! »

Mais les riverains existent toujours et ce sont eux qui seront victimes des dégâts que les eaux que ne retient plus aucun barrage, commettront fatalement.

Déjà, les plaintes s'accroissent et quand des accidents se seront produits, on aversera. Alors, il ne sera plus temps. Le vœu du Conseil d'arrondissement devrait être entendu.

L. B.

Bonne chasse

M. Lacombe, propriétaire à Cayriques (commune de Viazac) a eu le plaisir d'abattre, au cours de la semaine dernière, 2 sangliers, l'un pesant 65 kilos, l'autre 60 kilos.

Félicitations à ce nemrod.

EDEN

Cette semaine : LA PISTE DES GEANTS

Jeanne HELBLING et Gaston GLASS. La plus formidable réalisation cinématographique entièrement parlante, tournée en plein air.

Elle contient des scènes d'une envolée splendide et des accords sonores tout à fait admirables.

Cette production présente des passages absolument bouleversants qui font d'elle un chef-d'œuvre de l'écran.

BIENTOT

LES LUMIERES DE LA VILLE

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 18 — JEUDI 19 SAMEDI 21 — DIMANCHE 22

Encore un programme choisi PREMIERE PARTIE

Sur fond bleu, film sonore, voyage sur les bords de la Méditerranée.

Actualités Pathé, sonores et parlantes. Un petit chef-d'œuvre : MICKEY GALANT, le roi des dessins animés sonores.

DEUXIEME PARTIE

L'œuvre célèbre d'Henry Bataille LA TENDRESSE

grand film parlant, musical et chantant français avec Marcelle Chantal, l'éminente interprète de « Toute sa vie », Jean Toulout, André Dubosc, José Noguero, Pierre Juyenet, Lucien Baroux, la petite Micheline Masson.

La Tendresse ! Une amicale pression de mains, un petit bonjour de temps en temps, un éclat de rire dans l'antichambre, des doigts pour vous fermer les yeux... après... la tendresse !

Est-ce qu'elle ne devrait pas toujours survivre à l'amour ?

Les Sports

Les Amis du Rugby

Vendredi dernier de nombreux supporters se sont réunis au café de Bordeaux pour former leur groupement.

Après un amical échange de vue, un bureau provisoire a été constitué et il a été décidé de donner à la nouvelle société le titre de « Amis du Rugby » dont le siège est fixé au café de Bordeaux 1^{er} étage.

Le droit d'adhésion est fixé à 10 Fr. Nous prions les nombreuses personnes qui seront présentes de faire bon accueil aux dévoués supporters qui présenteront des cartes.

Une nouvelle réunion des Amis du Rugby aura lieu le mercredi 18 Novembre à 8 h 30 au siège pour constitution définitive du Bureau.

A cette réunion des décisions seront prises pour le prochain match de dimanche prochain à Cahors.

Nous pourrions ainsi prouver aux hésitants que, malgré des moyens modestes, on réalise toujours avec un peu de dévouement et de volonté.

AVIRON CADURCIEN

La partie de dimanche au Stade Lucien Després ne fut pas ce qu'elle prometait. Nous savions que l'équipe cadurcienne avait reçu l'ordre d'ouvrir à tout prix, de faire du jeu plaisant qui n'en n'est pas moins efficace. Il nous a été donné de voir deux packs d'avants s'accrochant furieusement et des lignes d'attaques, aussi bien d'un camp que de l'autre, les aidant dans ce vilain travail.

Un trois-quart centre cadurcien eut même un procédé maladroit et incorrect envers son adversaire tombé à terre, et l'arbitre eut la maladresse de ne pas sanctionner. Ce joueur, désapprouvé par tous, par son capitaine et ses camarades, par l'unanimité de la Commission de Rugby, par le public aussi, s'est bien promis de ne plus recommencer. Il devra surtout s'employer à utiliser ses belles aptitudes rugbyistiques et laisser à des joueurs de mauvais aloi dont l'aviro-n ne veut plus, d'aussi vilaines manières d'agir. Il fut d'ailleurs puni par où il avait péché. Touché lui-même assez durement, il est vraisemblablement indisponible pour quelques temps.

Mais le grand fauif est l'arbitre. Chaque fois qu'il va sur un terrain il ne peut empêcher les incidents. Tacticien égaré, n'ayant pas son égal dans la région pour discuter en théorie sur l'esprit même du Rugby, M. Lapoujade n'a pas des réflexes assez rapides et l'autorité nécessaire pour diriger une partie. La facture du jeu vaut souvent en Rugby ce que vaut l'arbitre. Cet axiome bien vrai s'applique trop bien au referee de dimanche et nous avons vu qu'avec lui les parties ne sont pas belles.

Nous avons appris qu'à l'issue du match les équipiers eux-mêmes dégoûtés d'avoir été si mal dirigés avaient adressé à la Fédération une pétition collective signée par les trente joueurs demandant à ne plus voir M. Lapoujade. L'active Commission de Rugby avait d'ailleurs déjà pris les devants. Immédiatement après la partie deux de ses membres se sont rendus à Toulouse afin d'informer les officiels de l'arbitrage défectueux qui venait d'avoir lieu. Ils ont pu avoir la certitude, de deux membres de la Commission des arbitres, que M. Lapoujade ne serait plus désigné pour Cahors. Adressons-lui notre salut définitif.

Ceci exposé nous devons reconnaître toutefois que, plusieurs fois, au cours de la partie, les équipiers cadurciens auraient pu avec un peu plus de tête, aller à l'essai. Nous ne doutons pas que dimanche prochain, contre l'excellente équipe du Foot-ball Club Toulousain, ils sauront, sous l'habile direction de leur capitaine rétabli, prouver qu'ils n'ont pas perdu le brillante façon de jouer par laquelle ils enthousiasment leurs supporters lors du match de Gaillac.

Convocations. — Mardi à 20 h. 30, au siège, réunion du Comité technique de Rugby. Jeudi, à 20 h. 30, au siège, entraînement de tous les équipiers. Critique par le Capitaine de la partie de dimanche dernier.

C'est avec peine que tous les membres de l'Aviron ont appris le décès de la mère de leur camarade Feydel. Que ce joueur et sa famille veuillent bien croire à l'expression de nos sympathiques condoléances.

Basket-ball

La Violette Cadurcienne à l'honneur. Voilà notre jeune et sympathique équipe championne du Lot. Le 8 novembre elle a enlevé le trophée à sept équipes engagées. Après avoir éliminé les rudes gaillards de Terron par 16 à 7, elle se défait avec aisance de la Quercynoise réputée pour le cran de ses équipiers. La voilà en finale, elle est en présence de l'A.S.P.O. Celle-ci n'a pas besoin de présentations, elle est connue de tous les sportifs comme championne du Lot de la saison 1930-1931.

Après un match de toute beauté, qui émergea les nombreux spectateurs présents, et dont-ils garderont un profond souvenir, elle élimine cette valeureuse équipe par 19 à 18.

La Violette, déjà championne du Lot 2^e série l'an dernier, n'aspire pas si haut et personne ne croyait qu'elle triompherait devant les « cinq » tels que l'A.S.P.O. et l'A.S.S.

Déjouant tous les pronostics, elle a remporté la coupe grâce à la finesse de son jeu impeccable et surtout grâce à la confiance qu'elle avait en elle-même.

Tous les joueurs se sont montrés dignes d'être sélectionnés pour le championnat de Pyrénées.

Les rats sont de dangereux parasites

A une des dernières séances de l'Académie de Médecine, le professeur Gabriel Petit, de l'Ecole d'Alfort, a appelé l'attention de ses collègues sur les méfaits et dangers que nous valent les rats... des villes et des champs. Car c'est bien à tort que nous avons pris l'habitude de penser que ces animaux minuscules ne pouvaient être rien de plus qu'un rongeur à peu près inoffensif, hôte indésirable ou répugnant de nos demeures, dont on se débarrasse à l'aide de pièges plus ou moins perfectionnés.

Le savant professeur a adressé contre eux le plus violent et le plus convaincant des réquisitoires, les condamnant à extermination totale du fait qu'ils constituent un véritable danger public au point de vue de l'hygiène générale et qu'ils sont en outre des ennemis redoutables, implacables de toutes nos richesses accumulées en tous lieux, mais surtout dans les campagnes.

Autant qu'on en peut connaître, les statistiques établies difficilement à ce sujet, les déprédations commises chaque année en France par cette armée d'envahisseurs, vivant sur le pays tout en le saqueant, représenteraient une perte d'un milliard de francs ou !

On a calculé, parait-il, que chaque rat consomme soixante-deux grammes de blé par jour et les dégâts qu'il cause dépassent de beaucoup le prix de sa nourriture. Et plus ils mangent, mieux ils se reproduisent : et comme chaque femelle fait trois portées par an, de dix à quatorze petits et qu'à l'âge de trois mois les jeunes rats peuvent à leur tour se multiplier, il est facile de se rendre compte de la rapidité d'une invasion de cette sorte malfaisante qu'elle n'est pas habituellement et énergiquement combattue. En comptant les portées à dix sujets, au bout de trois ans, chaque couple aurait une postérité de dix générations, représentant un total formidable de vingt millions cent cinquante trois mille trois cent quatre-vingt-six descendants, un vrai cauchemar.

Ce qui est non moins effrayant, c'est le rôle considérable que joue le rat dans la contamination et la dissémination des plus redoutables maladies des hommes et des animaux (peste, rage, fièvre aphteuse, etc.) ainsi que la magistralement exposé l'auteur en s'étendant des projections d'un film danois de propagande, exemple, que nous devrions bien imiter, de l'effort remarquable et méritoire du Danemark dans la lutte contre le rat.

Donc la cause est entendue, il faut détruire les rats, sinon tous, ce qui est pratiquement impossible, du moins le plus grand nombre possible en leur faisant une guerre acharnée et sans répit.

Parmi les nombreux moyens qui sont à notre disposition nous ne ferons que citer ceux qui recourent à l'usage de poisons plus ou moins violents (arsenic, phosphore, strychnine, cyanure de potassium), qui sont l'emploi très délicat et souvent dangereux ; les chiens, chats, volailles et autres animaux domestiques peuvent en ingérer, au risque de maladies graves, voire mortelles.

Quelques produits comme les VIRUS bactériens ou végétaux, la baryte, préparés par des laboratoires donnant toutes garanties de bonne fabrication, donnent, judicieusement employés, des résultats remarquables.

Quel que soit le procédé employé il se ra avantageux de créer des « lieux de rassemblement » des rongeurs, en déposant pendant plusieurs jours de suite, en des endroits choisis, des appâts non empoisonnés ; on en augmente de plus en plus la quantité et, quand on a constaté que toute la distribution est régulièrement consommée, on substitue inopinément à ces repas sans danger la « mort aux rats » sous la forme qu'on a choisie. Il est important de noter que les cadavres des rats empoisonnés doivent être enlevés le plus rapidement possible, sans quoi ceux qui restent demeurent de plus en plus méchants et finissent par ne plus toucher aux appâts qui leur sont présentés sous quelque forme que ce soit.

VOS RATS VOUS AURONT Si vous n'utilisez pas le « VIRUS ROUGE »

Exigez de votre fournisseur la marque « VIRUS ROUGE », de fabrication contrôlée des Ets. OLIVIER, Avignon. Refusez les imitations médiocres.

Arrondissement de Cahors

Catus

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de notre sympathique compatriote, M. Paul Mentière, titulaire de la médaille d'honneur des bons serviteurs, comptable depuis 36 ans chez M. Rolland-Gosselin, gérant d'immeubles dans le 8^e arrondissement, décédé à Paris, 32, rue du Faubourg St-Honoré.

Au pays, il fut longtemps clerc d'étude chez Maître Paul Cambornac, notaire à Catus.

A Mme Veuve Mourguès et ses enfants nos bien sincères condoléances. — B. P.

Frayssinet-le-Géat

Nécrologie. — On nous annonce la mort de notre sympathique compatriote M. Pierre Figuié, retraité des Postes et Télégraphes, décédé à son domicile allée de la Garenne, Parc de Verrières-le-Buisson (S.-et-O.), à l'âge de 79 ans.

A Mme Figuié sa veuve et les enfants et la famille Puybasset nos sincères condoléances. — B. P.

Labastide-du-Vert

Nomination. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de notre compatriote M. Vincent Gaston, comme cantonnier dans la commune de Pontcirq. Nos félicitations.

Carnet rose. — Mme et M. Maurice Labro, les sympathiques gérants de notre agence postale, viennent d'hériter d'une superbe et mignonne fillette Denise-Christiane, leur deuxième enfant.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux au gracieux bébé.

Déclaration de culture. — Les propriétaires de Labastide-du-Vert, désirant planter du tabac en 1932 doivent en faire la déclaration aujourd'hui, mercredi 18, à la mairie, de 13 h. à 14 h. — A. B.

Nécrologie. — Samedi 14 ont été célébrés les obsèques de Mlle Marguerite Caminade, décédée à l'âge de 25 ans, après une courte maladie. C'est le deuxième décès que nous enregistrons dans la semaine.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funéraire de la regrettée défunte, dont le cercueil disparaissait sous les gerbes de fleurs et les couronnes offertes par les jeunes filles de Labastide.

A tous les membres de la famille en deuil, nous adressons nos bien vives condoléances. — A. B.

Cazals

Décès. — Nous avons appris avec peine, le décès de Mme Lucie Salgues, âgée de 56 ans, ainsi que celui de Mme Louise Dantony, du Moulin-Grand, âgée de 58 ans. Nous offrons à ces deux familles éprouvées, nos bien sincères condoléances.

Accident. — Dimanche, vers 10 h., un accident d'auto qui heureusement n'aura pas de suites graves, s'est produit devant la mairie.

Mme Lafon, du Barry, a été légèrement heurtée et renversée par une voiturette conduite par M. Bousquet, de Montalmé.

M. le Docteur Mage a examiné aussitôt la blessée qui en sera quitte, sauf complications imprévues, pour quelques contusions à la hanche.

Castelfranc

Fête de l'Armistice. — La commune de Castelfranc a fêté dignement ses morts de la grande guerre, dimanche 15 novembre. Après la cérémonie religieuse, un important cortège s'est formé devant la mairie pour se rendre au monument aux morts. Il comprenait les élèves des deux écoles, les combattants et la Société des Secours Mutuels auxquels s'étaient joints les membres du Conseil municipal et M. le curé. Une foule imposante d'hommes et de femmes suivaient le cortège. Au pied du monument de nombreuses gerbes ont été déposées et l'appel aux morts et la minute de silence ont clôturé l'hommage rendu aux vaillants enfants de Castelfranc tombés au champ d'honneur.

Conférence. — A 4 heures, dans la salle de la Mairie, le docteur Pourgous a donné une conférence sur la tuberculose. Devant un public nombreux il a d'abord remercié, très chaleureusement, la petite localité pour sa générosité dans la vente des timbres antituberculeux, surtout pendant les deux dernières années. Il a félicité le petit comité de la commune qui a réussi à placer, l'année dernière, 14 timbres par habitant. Aussi le conférencier a eu la délicate attention de faire bénéficier la commune de sa première conférence avec présentation de cinéma. Le public a beaucoup goûté et la conférence et la présentation des films.

Floressas

Légion d'honneur. — Nous avons appris avec un vif plaisir que par décret du 11 novembre, M. Joseph Bruggalières, avocat, docteur en droit, maire de Floressas, a été promu Chevalier de la Légion d'honneur, comme maire ayant plus de 30 ans de mandat.

Il a été, en effet, élu maire le 20 mai 1900, alors qu'il n'avait pas encore 27 ans.

Nous le prions, ainsi que sa famille, de vouloir bien agréer nos plus vives et sincères félicitations. — L. D.

St-Géry

P.-O. — Notre compatriote, M. Louis Calmettes est nommé employé à la compagnie du P. O., en résidence à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil Municipal. — Séance du 14 novembre 1931. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. le Sénateur Loubet, maire.

Après avoir examiné les pièces du projet de lotissement de terrains situés Avenue de Cahors, appartenant à M. Fernand Cantaloube, le Conseil émet un avis entièrement favorable à la réalisation de ce projet qui est de nature à contribuer à l'embellissement de la ville.

Une offre de Mme Vve Lafage en vue d'un échange de terrain avec la Ville pour le prolongement de la rue Paul Bert est acceptée.

M. le Maire est autorisé à signer une convention avec M. et Mme Creil au sujet de l'établissement d'une canalisation destinée à capter les eaux d'une source située dans leur propriété au lieu dit « Molénet » et à la conduire jusqu'aux écoles de Ceint-d'Eau.

La garantie de la ville est accordée à un emprunt à contracter au Crédit Foncier par l'Hôpital-Hospice et destiné à l'exécution de divers travaux.

Une liste de propositions est dressée pour la désignation des classificateurs devant faire partie de la commission de révision des évaluations foncières pour les propriétés non-bâties.

Une subvention est allouée au groupement local des Mutilés du Travail pour l'aider à supporter les frais de premier établissement.

Tous pouvoirs sont donnés au Maire en vue de traiter l'acquisition d'une maison au Claux dans le but d'arriver progressivement à l'assainissement complet de ce quartier. Le Conseil décide de demander le classement dans le Service vicinal de plusieurs chemins reconnus.

A partir du 1^{er} janvier 1932 et conformément à l'article 3 de la loi du 17 juillet 1931; la taxe sur les chiens est ainsi fixée : 1^{er} chiens de garde, 10 francs ; 2^e chiens d'agrément et de chasse, 20 francs.

Un projet de Statuts pour la caisse des écoles est approuvé.

M. Asfaux est désigné pour occuper le poste de professeur de menuiserie au Collège Champollion.

Tous pouvoirs sont donnés à M. le Maire, pour traiter les conditions d'abattage des ormeaux de l'Avenue des Carmes.

Désireux de faciliter aux redevables de diverses taxes le paiement à l'Administration des Contributions Indirectes, le Conseil émet le vœu que,

dans un local mis à sa disposition à la Mairie, le Service intéressé installe un bureau de perception 2 jours par semaine.

Le Conseil confie à la Commission des Fêtes le soin d'examiner si le Centenaire de la mort de Champollion (4 mars 1932) pourrait être célébré à l'occasion des Fêtes patronales de mai.

Une prolongation de bourse d'un an au Collège Champollion est accordée, une demande d'assistance médicale gratuite et plusieurs demandes d'allocation militaire et d'assistance aux femmes en couches reçoivent un avis favorable.

Un projet d'élargissement à l'entrée du Faubourg du Pin est renvoyé à la Commission des Travaux publics. OrAtil elao elao elaoi elaoi drérr

Corn

Service militaire. — Le jeune Pégonnié François, de la classe 1929, est rentré dans ses foyers avec une pension temporaire d'invalidité de 20 0/0 pour blessure à l'index de la main droite en service commandé.

Reflexions. — On prétend que nous sommes au siècle de la vitesse. Cela peut-être vrai à certaines heures et sur certaines routes, mais ce n'est point le cas dans nos Administrations publiques. En voici quelques preuves irréfutables :

1^o Une lettre dont l'adresse était irréprochable, a mis 5 jours (cinq !) pour aller de Paris à Corn ;

2^o Deux demandes de liquidation de retraite ouvrière, parties en décembre 1930, n'ont pas encore reçu satisfaction ;

3^o Une circulaire ministérielle relative à la célébration de la fête du 11 novembre dans les écoles, est arrivée ici le 16 novembre, à midi.

Y a-t-il partout excès de travail, ou bien travaille-t-on au « ralenti » ? Notre opinion est faite !

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil d'arrondissement (2^e partie). — Le Conseil d'arrondissement de Gourdon s'est réuni lundi 9 novembre à la Sous-Préfecture pour la tenue de la deuxième partie de la session de 1931.

Le procès-verbal de la dernière séance fut d'abord lu et approuvé, et ensuite M. Davidou, Président, adressa quelques mots de félicitations à M. Mazet à l'occasion de sa promotion à la légion d'honneur.

M. le Président donna lecture à ses collègues des instructions et des pièces qui les accompagnent sur le sous-répertoire de la personnellemobilière.

Le Conseil adopte le projet n^o 2. Plusieurs vœux sont ensuite émis.

Notre marché. — Samedi, nous avons eu un marché assez important qui a marqué un relèvement du prix des noix et partant des cerneaux.

La noix a valu 150 et 155 franc l'hl. Nos braves paysans seront très satisfaits, car réellement ils commentaient d'être découragés de voir la dépréciation d'une denrée qui avait été jusqu'ici d'un grand rapport.

Lamothe-Cassel

Débit de tabacs. — M. Juge, gérant de la cabine téléphonique est nommé débitant de tabacs en remplacement de M. Pouget, démissionnaire.

Ussel

Compatriote. — Notre jeune compatriote, M. Lucien David, est nommé répétiteur au collège de St-Girons (Ariège).

Vayrac

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Lorbanchet, boucher à Vayrac, décédé à l'âge de 75 ans.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Désire louer sur les quais

Au centre de ville

GRAND LOCAL

pour entrepôt

S'adresser au Moulin St-James

Quand « ça » finira-t-il ?

A propos de la crise actuelle notre confrère « L'Animateur des Temps Nouveaux » écrit :

Il semble que ce qui empêche ce redressement ait sa source dans l'incertitude où l'on est de la durée de la crise. On n'ose pas s'aventurer.

La solution, avant d'appliquer les différentes mesures qui ont pu, peuvent et pourront être envisagées, semble se trouver dans la nécessité de recréer une ambiance favorable.

Or, l'Histoire apprend que cette crise a eu des précédents, tant dans ce siècle que dans celui qui l'a précédé. Le *Daily-Express* publiait récemment la liste des périodes de troubles économiques qui avaient atteint le Monde.

Une crise sévit en 1857 et dura 12 mois ; en 1869 elle dura 8 mois ; en 1873 elle dura 30 mois ; en 1884 elle dura 22 mois ; en 1887 elle dura 10 mois ; en 1893 elle dura 25 mois ; en 1903 elle dura 25 mois ; en 1907 elle dura 12 mois ; en 1914 elle dura 8 mois et en 1921 elle dura 14 mois.

La prospérité a reparu après chacune de ces périodes.

Les hommes qui sortent riches de ces époques de dépression furent ceux qui comprirent que lorsqu'un chacun est découragé, c'est le moment d'agir. La même situation existe de nos jours. Ceux qui auront la maîtrise des affaires industrielles, ce sont ceux dont les yeux essaient de percer le brouillard et non ceux qui regardent l'obscurité.

CHAMBRE DE COMMERCE DU LOT

La Chambre de Commerce s'est réunie le mardi 10 novembre, sous la présidence de M. Orlicq, président.

M. le Président rappelle qu'à la réunion de la Fédération du Commerce, le 5 septembre, M. Sindou, avocat à la Cour d'Appel de Paris, fut prié de rédiger le texte d'une proposition de loi tendant au remplacement de l'impôt sur le chiffre d'affaires par une taxe unique perçue à un stade de la production.

M. Sindou a établi ce projet, dont copie a été adressée par les soins de la Chambre de Commerce aux Chambres adhérentes aux Régions Economiques de Bordeaux et de Toulouse.

Ensuite, M. le Président rend compte des diverses manifestations de commerçants auxquels il a participé comme président de la Chambre de Commerce : Réunion des bouchers à la mairie de Cahors le 15 septembre, visite de M. Piétri, Ministre du Budget, le 17 septembre, Réunion à la Chambre de Commerce de la Fédération le 30 octobre.

Sous la présidence de M. de Monzie et le patronage de la Chambre de Commerce, M. Mavatchine, économiste russe, a donné, le 31 octobre, dans la salle du Conseil Municipal, une conférence particulièrement intéressante sur la Russie et la situation faite à ce grand pays par la guerre, la révolution et la crise économique mondiale. Les commerçants étaient venus nombreux entendre l'éminent conférencier.

Depuis sa dernière séance, la Chambre a eu la douleur de perdre son trésorier honoraire, M. Calmèjane-Course, dont les obsèques ont été célébrées à Cahors le 30 septembre. M. le Président évoque la mémoire de cet homme aimable et distingué, qui, pendant 20 ans avait siégé dans cette Chambre ; il renouvelle à la famille l'expression émue de ses regrets.

M. le Président rend compte de la réunion du Comité de la Région Economique de Bordeaux du 9 courant, à l'ordre du jour de laquelle était inscrite la proposition de loi relative au remplacement de l'impôt sur le chiffre d'affaires par une taxe unique. Le Comité a émis un vœu en faveur du vote de cette loi par le Parlement.

A l'unanimité, la Chambre de Commerce émet à son tour un vœu favorable à ce projet qui doit être soutenu à la Chambre des Députés par M. de Monzie. Communication est donnée des travaux du Comité de l'Office Régional de l'Energie Electrique de Toulouse : Procès-verbal de séance, nombreux rapports.

La Chambre adopte et fait siennes les conclusions d'un rapport particulièrement intéressant et documenté, présenté à la Région Economique de Montpellier, par M. Prats, président de la Chambre de Commerce de Sète, sur le projet de loi relatif au statut fiscal des Coopératives agricoles de production et de vente.

Elle s'associe également à la Chambre de Commerce de Tulle pour demander : que le contingentement de l'entrée en France des bois étrangers soit révisé ; que la fourniture des traverses de chemin de fer soit réservée aux producteurs français.

Lecture est donnée des rapports présentés par : M. Besombes, sur le projet de loi tendant à instituer un congé annuel payé, pour les travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture ; Clavières sur la majoration des pensions des fonctionnaires de l'Etat ; Mayaudon, sur le contingentement de l'importation en France des papiers étrangers.

Sur la proposition de M. Boi, l'assemblée émet le vœu que, dans la loi qui rendra obligatoire l'affiliation aux Caisses de Compensation des Allocations Familiales, un délai soit prévu pour permettre aux intéressés d'organiser des Caisses locales ou régionales.

La Chambre de Commerce accueille plusieurs demandes de bourse en faveur de jeunes gens, élèves dans des écoles de commerce.

DÉPÊCHES

Paris 11 h. 30.

Nomination de notaire
M. Courbès est nommé notaire à Montcuq en remplacement de M. Jublia.

A la Chambre
La Chambre a repris la discussion des interpellations sur le chômage. M. Ramadier, député socialiste de l'Aveyron, attire l'attention du gouvernement sur le chômage dans les bassins houillers et sur les conditions dans lesquelles fut appliqué le régime des licences d'importation.

M. Taudière s'applique à démontrer que seule, une baisse des prix de revient pourrait permettre de lutter contre la concurrence étrangère, soit au dehors, soit chez nous.

Chez les cheminots allemands
De Berlin. — Les salaires des cheminots allemands sont réduits de 4 1/2 à 4.

Grèves à Varsovie
De Varsovie. — Les employés de tramways et autobus sont en grève.

Fiançailles princières
De Londres. — Le prince Otto, prétendant au trône de Hongrie serait fiancé avec la plus jeune sœur du duc de Norfolk.

Au Maroc
De Rabat. — On signale une nouvelle avance française au Maroc, à l'our Elkous, région Dimetik.

Paris 13 h. 25.

Le conflit sino-japonais
De New-York. — Le général Ma a accepté toutes les conditions imposées par le général Houjo et a commencé le retrait de ses troupes du front de la rivière Nonni.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Camille BERGON ainsi que leurs enfants, 3, rue Joffre, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de :

Madame Veuve BERGON

RAPPORTS MÉDICAUX SUR LE RHUMATISME

D'après les observations effectuées dans les hôpitaux, sur 21 cas de gûx de reins, 6 cas de sciatique, 2 crises de goutte, 12 cas de douleurs musculaires, on a noté les faits suivants après un traitement au Gandol : 1^o diminution, puis suppression de la douleur ; 2^o diminution de l'acidité urique ; 3^o augmentation de la perméabilité des reins, et par conséquent, évacuation rapide de l'acide urique par les reins. On recommande d'employer le Gandol avec un peu d'eau bicarbonatée. Pour 10 jours de traitement, le Gandol en cachets (sans ennui pour l'estomac) vaut 12 fr. 75. Pharmacie Orlicq à Cahors.

Feuilleton du « Journal du Lot » 70

PAR PEUR DE L'AMOUR ou UN MARIAGE SECRET par Louis d'ARVERES

DEUXIEME PARTIE

XXXV

NICOLLE SE DEVOUE

En hâte, courant à sa chambre, elle se drapa soigneusement dans un grand châle noir qui recouvrait entièrement sa robe de satin rose et se hâta vers le bosquet du Lac.

La nuit était sombre, de lourds nuages cachait le ciel, le vent soufflait par rafales, tantôt paraissant gronder et menacer les grands arbres qui se courbaient devant lui, tantôt chuchotant autour d'eux quelque mystérieux secret qui les faisait se redresser et agiter leurs branches en révolte.

Colère, ombre et mystère, étaient également impressionnants. Nicolle, qui n'était jamais sortie seule, la nuit tombée, se sentit prise de peur et courut à travers les jardins comme un enfant poursuivi.

Elle avait, à la fois peur de quitter la zone éclairée par les fenêtres du château et hâte à s'enfoncer dans l'ombre qui la dissimulerait à tous les yeux.

Son cœur battait à coups précipités, mais elle allait bravement à son but.

Très vite, elle aperçut la haute silhouette d'un homme immobile au bord du lac et avant qu'elle ait eu le temps de dire un mot, il se précipitait au-devant d'elle.

— Béatrix ! enfin, vous !

— Ce n'est pas Béatrix, dit-elle se dégageant vivement de l'étreinte des deux bras noués autour de sa taille. Ma sœur est malade et m'a chargée de vous remettre cette lettre.

Il prit la lettre, ou plus exactement, la lui arracha des mains et la lut avec une farouche expression de colère.

— La lune qui avait lutté jusqu'alors contre la masse des nuages, s'était enfin frayée un chemin et éclairait le lac d'un rayon blafard que Nicolle jugea sinistre.

A cette heure, elle put voir sur les traits du jeune homme, une singulière expression de colère et de douleur.

— Attendez, cria-t-il, voyant qu'elle faisait un pas pour se retirer, puisque vous avez bien voulu m'apporter le message de votre sœur, vous devez lui rapporter le mien. Et, d'abord est-elle vraiment malade ?

— Oui. Au point de nous causer de sérieuses inquiétudes et je crois pouvoir vous avouer que sa maladie est causée par la peur qu'elle a de vous.

— Vous a-t-elle chargée de l'exécuter ? Et veut-elle vraiment se déro-

ber à ses engagements ? En ce cas, veuillez lui dire que c'est bien inutile ; elle a accepté librement d'être ma fiancée, et aussi longtemps qu'elle ne m'aura pas déclaré, « elle-même », qu'elle reprend sa parole, je la considérerai comme telle.

En conséquence, acheva-t-il, violemment, dites-lui que je veux la voir et « que je la verrai ».

— De toutes façons, vous devez attendre le moment où elle décidera de vous voir, dit Nicolle avec une calme dignité, en le regardant couragement dans les yeux.

Il n'a pas mauvais air, se dit-elle, il n'y a sur ses traits ni bassesse, ni cranté.

Mais elle sentait en lui une si farouche résolution de vaincre, qu'elle sentit s'évanouir son faible espoir. Il n'était évidemment pas de ceux qui renoncent sans lutte.

Pourtant, elle essaya de l'attendrir.

Ma sœur est très malheureuse, dit-elle la promesse qu'elle vous a faite n'était que la folie d'une enfant qui ne connaissait rien de la vie. Et tout a tellement changé pour elle depuis que, vraiment, Monsieur, si vous ne lui rendez pas sa parole, elle mourra ou deviendra folle.

— Ne me rend-elle pas fou moi-même depuis un mois ! riposta-t-il avec violence.

Nicolle mit sa petite main sur le bras du révolté et de sa voix tremblante, fit appel à son cœur :

— Vous ne me paraissez pas mé-

chant, monsieur Fernys, dit-elle, et je veux avoir confiance en vous. Rappelez-vous que Béatrix n'était qu'une enfant impulsive et qui s'ennuyait quand elle vous a rencontré, et la promesse faite dans l'ignorance de la vie ne doit pas la rendre malheureuse à jamais. Soyez généreux, Monsieur Fernys, soyez chevaleresque, rendez-lui sa parole.

— Vous a-t-elle chargée de me la redemander ?

— Pas exactement. Mais laissez-moi vous dire que si vous ne la libérez pas, mon père ne lui pardonnera jamais. Elle devra quitter sa famille, le cercle de ses amis, tout ce qu'elle aime, tout ce qui est sa vie. Comment pourrait-elle vous aimer si vous lui infligez de tels sacrifices ?

— C'était il y a deux ans qu'elle devait réfléchir ! Pendant deux ans, chaque minute de ma vie a été dépeuplée pour elle et en pensant à elle ; j'ai bravé la mort, j'ai accepté les plus périlleuses missions, afin de pouvoir, au retour, l'entourer du luxe qu'elle aime, je n'ai vécu que dans ce but. Il est trop tard ! On ne se joue pas ainsi de l'amour d'un homme. Mademoiselle, vous pouvez le dire à votre sœur !

— Et comme Nicolle, sentant qu'elle n'avait plus rien à dire, allait se retirer, il la retint.

— Pardonnez-moi, dit-il, plus doucement, j'ai tort de m'emporter, mais je l'aime tant et j'ai un si ardent désir de la voir ! C'est une soif impé-

rieuse et affolante que je ne suis pas maître de dominer, je veux la voir, il faut que je la voie...

Je serai calme, je vous le promets, je ne lui dirai rien de cruel et... peut-être céderai-je à son désir, si elle veut me repousser à jamais, mais je veux la voir !

Et comme Nicolle restait devant lui, indécise et pitoyable à cette douleur sincère, il insista :

— Une fois

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

dernier / 6 Nov. / 14 nov.

Fonds d'Etat

3 0/0	84 70	84 50
3 0/0 amortissable	89	90 75
3 1/2 0/0 (d.)	101 80	101 80
5 0/0	101 75	101 70
4 0/0	100 40	100 05
4 0/0 1918	100 80	99 85
5 0/0 1920 amort.	128 25	128 75
5 0/0 1920	106 30	106 60
4 0/0 1925	104 50	104 60
5 0/0 1927 amort.	106 95	106 50
5 0/0 1928	101 80	101 15
B. du Tr. 5 0/0 1924	731	732
B. du Tr. 7 0/0 1928	566	568
B. du Tr. 7 0/0 1927	563	565

Credit National

5 0/0 1919	612	618
Obi. 500 5 0/0 1920	545	545
6 0/0 1921	528	529
Bons decan. 6 0/0 1922	521	522
Bons decan. 6 0/0 1923	538	538
6 0/0 janv. 1923	533	533
— juin 1923	531	533
— janv. 1924	545	560

Ville de Paris

1871 3 0/0	398	397
1875 4 0/0	493	494
1876	497	492
1892 3 1/2 0/0	305	308
1894-1896	301	308
1898 2 0/0	370	370 50
1899 2 0/0	352 50	353
1904 3 1/2 0/0	372	369 50
1905 3 1/2 0/0	349	349
1910 3 1/2 0/0	325 50	326
1913 3 0/0	315	320
1918 3 0/0	274 50	274 50
1919 lib.	490	492
Decennal 1922	525	526
— 1923	530	530
— 1924	519	520

Credit Foncier

Communales 1879	495	500
— 1880	516	523
— 1891	339	340
— 1892	383	390
— 1893	380	376
— 1896	394	391
— 1912	216	218
— 1913 lib.	510	511
— 1922	509	509
— 1923	494	495
Fonciers 1879 3 0/0	514	514
— 1882 3 0/0	342	343
— 1885 3 50 0/0	381	381
— 1895 3 0/0	440	442
— 1902 3 0/0	308	317
— 1912 3 1/2 0/0	425	426
— 1913 4 0/0	484	486

Les hommes n'en sont pas exempts.

Il est certain que la dépression nerveuse se constate plus fréquemment chez la femme que chez l'homme, mais celui-ci n'en est pas exempt. Les soucis, la préoccupation des affaires sont une cause de surmenage. Et le surmenage affecte profondément le système nerveux et, par suite, l'équilibre physique. Aussi, de nos jours, voit-on de plus en plus d'hommes se plaindre de mille maux : maux de têtes, crampes d'estomac, inappétence, troubles de la digestion, insomnie. C'est pourquoi, de plus en plus, également, les hommes ont recours aux Pilules Pink, cette excellente médication qui soutient et restaure les forces, régénère le sang, retrempe les nerfs et stimule puissamment toutes les fonctions de l'organisme. L'exemple de M. Marcel Caillaud, témoigne de l'incomparable valeur des Pilules Pink :

« Je tiens à déclarer — écrit M. Marcel Caillaud, demeurant à la Jarrie, commune de Scorbe-Clairvaux (Vienne) — que je suis très satisfait des Pilules Pink.

« Etant très affaibli, très déprimé, au point d'être menacé de neurasthénie, j'ai pris des Pilules Pink et ce médicament a parfaitement rétabli mes forces et, depuis, l'état de ma santé ne laisse plus rien à désirer.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Bellu, Paris, 8 francs la boîte, 45 francs les 6 boîtes plus 0,50 de timbre-taxe par boîte.



ETUDE DE M^e R. SEGUY

Licencié en droit

Avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre

A. J. du 19 janvier 1931

EXTRAIT

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors le dix juillet mil neuf cent trente-un, enregistré et signifié à avoué et à partie,

Entre : Madame Léonie ROUX, épouse CABRILLAC André, employé des P. T. T., avec lequel elle est domiciliée de droit à Cahors, mais résidant chez ses parents à Puyverdun, commune de Savignac-du-Bugue (Dordogne).

Et Monsieur André CABRILLAC, employé des P. T. T., demeurant à Cahors, 28, rue Nationale,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux, aux torts et griefs du mari, au profit de la femme.

Cahors le 14 novembre 1931.

Pour extrait, R. SEGUY.

ETUDE DE M^e R. SEGUY

Licencié en droit

Avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre

A. J. du 22 décembre 1930

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut faute de conclure par le Tribunal civil de Cahors le vingt neuf mai mil neuf cent trente-un, enregistré et signifié à avoué et à partie,

Entre : Madame TAURIAC Henriette-Gamille, ménagère, épouse SOULHOL Henri, maçon, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant chez ses parents, à Maxou.

Et : Monsieur Henri SOULHOL, maçon, demeurant à Prayssac,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux, aux torts et griefs du mari, au profit de la femme.

Cahors le 14 novembre 1931.

Pour extrait, R. SEGUY.

ETABLISSEMENTS DU CENTRE ET DU SUD-OUEST

TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements, chapeaux, tissus, etc. Stoppage et plissage. Blanchissage faux-cols et lingerie. Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir, sacs de cuir, etc.

Teinture de fourrures.

Pour deuil, livraison en 48 heures, délais d'expédition en plus. Travail soigné. Prix modérés.

Dépôt pour Cahors et les cantons voisins : Madame BONNET, 2, rue des Capucins, Cahors.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Création d'un service de douane à la gare de Paris-Quai d'Orsay

Pour faciliter les relations entre l'Espagne et la France, les Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi se sont mis d'accord pour que le dédouanement des bagages soit fait à la gare de Paris-Quai d'Orsay au lieu

des gares frontières de Hendaye et Cerbère pour les bagages en provenance de l'Espagne acheminés par les trains 32, 24 et 8, via Hendaye (arr. à 9 h. 15, 10 h. 55 et 20 h.) et par les trains 62 et 68, via Cerbère (arr. à 9 h. 30 et 10 h. 15).

Le Bureau de Douane de Paris-Quai d'Orsay est ouvert tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 20 h. à 20 h. 30.

L'AMERIQUE DU SUD

Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixe pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont

en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

LE MAROC

À moins de 43 heures de Paris

Touristes qui craignent les longues traversées et hommes d'affaires pressés appelés au Maroc, profitez des nouveaux horaires espagnols qui fonctionneront à partir du 15 mai prochain. Vous pourrez aller de Paris à Tanger en moins de 45 heures, en partant de Paris par le train de luxe Pyrénées-Côte d'Argent (Paris-Quai d'Orsay 20 h. 40).

Vous arriverez à Madrid-Nord à 20 h. 35 et pourrez repartir le soir même de Madrid-Atocha à 21 h. 35.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

USINE AGRANDIE — Superficie des Ateliers : 1.200 m²

SERVICE D'HIVER 1931-1932

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos						
OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	MIXTE	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE
PARIS (Orsay) dép.	22 20	10 16	17 18	19 56	21 10	10	TOULOUSE... d.	4 50	8 45	10 12	13 34	19 41	21	23 4
PARIS (Aust.) dép.	22 34	10 28	17 29	20 8	21 22	10	MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11	16 2	20 29	21 48	23 45
LIMOGES (arrivé)	5 53	16 30	23 3	2	8 3 20	20	Causade...	6 55	10 27	—	16 41	20 54	—	—
BRIVE... (arrivé)	7 15	11 56	18 18	0 47	4 8 5 9	28	Labenque...	7 32	11 9	—	17 19	—	—	—
Gignac-Cressensac.	8 16	13 7	16 57	19 58	—	—	Cieuras...	7 40	11 18	—	17 38	—	—	—
SOUILLAC	8 42	13 50	17 24	19 62	20 31	—	Sept-Ponts...	7 51	11 30	—	17 38	—	—	—
CAZOULES	8 50	13 58	17 32	20 41	—	—	CAHORS... (dép.)	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	0 46
La Chap.-d-Mareuil	8 56	14 7	17 49	21 5	—	—	Pradines...	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51	0 50
Lamothe-Fénelon	9 6	14 17	17 49	21 5	—	—	Espère...	8 24	12 49	—	18 10	—	—	—
Nozac	9 16	14 24	18 1	—	—	—	St-Denis-Catus...	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—
GOURDON	9 31	14 40	18 24	19 33	21 33	5 23	Thédirac-Peyril...	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—
Saint-Clair	9 40	14 49	18 34	—	—	—	Dégagnac...	9 10	13 36	—	18 36	—	—	—
Dégagnac	9 51	15 18	18 46	—	—	—	Saint-Clair	9 19	13 45	—	18 45	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	10 2	15 11	18 59	—	—	—	GOURDON (1)	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25	—	—
Saint-Denis-Catus	10 13	15 22	19 13	—	—	—	Nozac...	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—
Espère	10 22	15 31	19 24	—	—	—	Lamothe-Fénelon	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—
Pradines	10 29	15 38	—	—	—	—	La Chap.-de-Mar	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—
CAHORS (arrivé)	10 35	15 44	19 35	20 14	2 40	6 7 7 3	CAZOULES	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—
Sept-Ponts (dép.)	11 35	17 42	20 18	2 44	6 12 7 7	7 29	SOUILLAC	10 25	14 50	13 11	19 51	22 51	—	—
Cieuras	11 59	18 11	—	—	—	—	Gignac-Cressensac	10 52	15 20	—	20 21	—	—	—
Labenque	12 7	18 21	—	—	—	—	BRIVE... (a.)	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 29	2 36
Causade	12 14	19 1	21 1	—	—	—	PARIS... (A.) arr.	—	—	21 46	—	23 33	8 53	10 4
MONTAUBAN arr.	13 18	19 40	21 23	3 47	7 25 8 14	9 10	PARIS... (O.) arr.	—	—	21 58	—	8 45	9 5	10 15
TOULOUSE... arr.	16 58	21 8	22 17	4 30	8 22 9 7	11 12	Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées; consulter les indicateurs.							

St-Denis-près-Martel et Aurillac				Le Buisson à St-Denis-près-Martel				Toulouse à Capdenac, Brive et Paris			
St-Denis-près-Martel	5 23	14 20	17 13	Le Buisson, dép.	6 50	10 59	19 36	TOULOUSE, dép.	6	12 37	17 39
Vayrac	5 32	14 28	17 21	Sarlat	8 2	12	20 39	CAPDENAC (d.)	1 24	6 39	10 14
Bétaïlle (arrêt)	5 38	14 34	17 27	Cazouls	8 40	12 39	19 15	FIGEAC (d.)	1 57	6 55	10 25
Puybrun	5 48	14 43	17 36	Souillac	7 37	10 53	13 32	Le Pournel	2 47	7 14	11 25
Bretenoux-Biars	6 5	14 57	17 51	Le Pigeon	7 52	11 20	13 47	Assier	2 47	7 27	11 35
Port-de-Gagnac	6 13	15 5	17 59	Baladon Arrêt	7 57	11 27	13 52	Flaujac (halte)	3 19	7 54	11 35
Laval-de-Cère	6 25	15 15	18 8	Martel	8 6	11 56	14	Gramat	3 34	8 9	12 9
Lamativie	6 47	15 36	18 31	St-Denis-p.-M. arr.	8 16	12 8	14 10	Rocamadour	4 3 8 24	12 22	16 22
Siran (arrêt)	7 4	15 53	18 48	St-Denis-p.-M. d.	7 49	9 22	12 41	St-Denis-p. (arr.)	4 5 8 34	12 33	16 33
La Roquebrun	7 22	16 10	19 15	Martel	8 5	9 37	12 56	Martel (dép.)	4 57 8 47	12 43	16 51
AURILLAC, arrivée	8 5	16 53	19 51	Le Buisson, ar.	6 7	18 33	15 23	Quatre-Routes	5 10 9 4	12 53	17 50

Aurillac à St-Denis-près-Martel				St-Denis-près-Martel au Buisson			
AURILLAC... départ	4 55	10 2	17 14	St-Denis-p.-M. d.	7 49	9 22	12 41
La Roquebrun	5 35	10 43	17 53	Martel	8 5	9 37	12 56
Siran (arrêt)	5 47	10 55	18 12	Baladon Arrêt	8 12	9 44	13 2 18 11
Lamativie	6 4	11 12	18 32	Le Pigeon	8 18	9 50	13 7 18 31
Laval-de-Cère	6 22	11 28	18 51	Souillac	8 28	10	13 17 18 44
Port-de-Gagnac	6 31	11 36	19	Cazouls	7 1	9 8	13 35 19 43
Bretenoux-Biars	6 47	11 46	19 17	Sarlat	8 32	9 52	17 41 14 31 20 33
Puybrun	7 2	11 54	19 27	Le Buisson, ar.	6 7	18 33	15 23
Bétaïlle (arrêt)	7 12	12 1	19 35				
Vayrac	7 29	12 7	19 43				
St-Denis-près-Martel	7 36	12 14	19 50				

De Sarlat à Gourdon				De Gourdon à Sarlat			
SARLAT	8 40	17 16	GOURDON	5 55	16 8		
Carsac	8 50	17 27	Payrignac (arr.)	6 5	16 16		
Grolejac	8 57	17 44	St-Cirq-Madelon	6 14	16 24		
St-Cirq-Madelon	9 3	17 51	Grolejac	6 32	16 29		
Payrignac (arr.)	9 10	17 59	Carsac	6 43	16 39		
GOURDON	9 20	18 9	SARLAT	6 57	16 50		

De Capdenac à Cahors			
CAPDENAC	7 10	11 49	18 55
Lamadeleine	7 22	12 5	19 7
Toirac	7 33	12 19	19 18
Montbrun	7 41	12 30	19 26
Cajarc	7 52	12 46	19 39
Calvignac	8 2	12 59	19 49
St-Martin-Labouval	8 9	13 8	19 58
Saint-Cirq-la-Popie	8 17	13 18	20 6
Conduché	8 23	13 27	20 13
Saint-Géry	8 37	13 49	20 25
Vers	8 42	13 56	20 32
Arcambal	8 50	14 7	20 40
Cabessut	9	14 22	20 51
CAHORS	9 8	14 31	20 59